

**Vendredi 11 mai 2018**  
**Journée de travail sur « La mise en œuvre des droits culturels dans les structures d'accueil des mal logés »**

Malgré des avancées obtenues au niveau international, avec en 2001 la déclaration et la convention de l'Unesco sur la Diversité Culturelle, puis en 2007 la déclaration de Fribourg qui définit la notion de Droits Culturels, la reconnaissance de la culture comme un droit fondamental de tout être humain est encore un combat de nos jours.

Depuis 2015, un référentiel des Droits Culturels a été introduit dans la loi (loi NOTRe) : toute politique culturelle doit permettre à chaque personne d'exprimer sa propre culture, c'est à dire sa manière de voir le monde. En même temps, elle doit permettre à tous d'accéder et de partager des expressions culturelles diverses.

Jean-Michel Lucas, consultant en Droits Culturels, lors d'une intervention le 19 oct 2017 à la Bibliothèque municipale de Lyon, disait :

*« La culture, ce n'est pas des choses plus hautes ou plus belles que d'autres, c'est une diversité de choses différentes. La culture, c'est surtout des interactions, c'est la manière dont on fait humanité ensemble. En se posant toujours la question : Est-ce que la personne a pu accéder à plus de liberté et de dignité ? »*

Les musées, bibliothèques, salles de spectacles, salles d'exposition et autres institutions culturelles, souvent présentés comme des lieux de « diffusion », sont maintenant invités à repenser leurs actions culturelles à partir des personnes.

Aujourd'hui, l'observation d'ATD Quart Monde est que ce référentiel des Droits Culturels est déjà en œuvre, et souvent de façon remarquable, dans les lieux fréquentés par les personnes en situation de pauvreté : accueils de jours, centres d'hébergement ou autres. Les structures, en coconstruisant ces actions culturelles avec les personnes concernées, et souvent avec peu de moyen, leur permettent de regagner du pouvoir d'agir, c'est à dire de reprendre prise sur leur vie.

**Vendredi 11 mai 2018**, ATD Quart Monde invite plusieurs de ses structures afin de réfléchir et partager leur pratiques dans la mise en œuvre des Droits Culturels. Parmi elles :

- l'accueil de jour « La maison de Rodolphe » (géré par le Foyer Notre Dame des Sans-Abris, Lyon 8ème),
- l'accueil de jour « La Péniche » (située sur le quai Dr Gailleton, Lyon 2ème)
- l'association « Autremonde » (Paris 20ème),
- l'accueil de soir « La Moquette » (géré par Les compagnons de la nuit, Paris 5ème)
- la Maison Quart Monde (Paris 20ème)

Cette journée se veut un apport à la réflexion menée par le **Réseau Wrezinski Culture**, plate-forme d'échanges pour les professionnels dont les pratiques témoignent d'un engagement dans la lutte contre les exclusions et les discriminations. C'est aussi une opportunité pour les acteurs culturels intéressés par la thématique de découvrir les bonnes pratiques de ces structures.

**La Restitution de la journée est ouverte aux personnes et structures intéressées par le sujet des Droits Culturels :**

**Vendredi 11 mai 2018**  
**de 17h30 à 18h30**  
**aux Pratiques Artistiques Amateurs de l'ENSBA (Lyon Perrache)**

Contacts :

- Pour Paris : Amélie Lenninger, 07 83 90 43 73, [amelie.lenninger@atd-quartmonde.org](mailto:amelie.lenninger@atd-quartmonde.org)
- Pour les autres lieux : Yves Petit, 06 46 50 68 14, [yves.petit@atd-quartmonde.org](mailto:yves.petit@atd-quartmonde.org)